

PRÉFECTURE DE SEINE ET MARNE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Ouverture d'une enquête publique sur les plans de zonages de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de la Communauté de communes des 2 Morin.

Du lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 9H au mardi 30 juin 2026 à 17H

Le siège de l'enquête est fixé à la CC2M – 1, rue Robert Legravérend – 77320 La Ferté-Gaucher.

Madame Marie-Françoise HEBRARD et Monsieur Denis Sarazin-Charpentier sont désignés respectivement commissaire enquêteur titulaire et suppléant par ordonnance de la Présidente du tribunal administratif de Melun en date du 26/03/2026.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, **en version papier**, sera tenu à la disposition du public : **au siège de la Communauté de communes des 2 Morin, au service assainissement de la CC2M à Rebaix , au sein des Mairies de Choisy en Brie, Villeneuve sur Bellot et St Cyr sur Morin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.**

**En version numérique** à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/sda-deux-morin>

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera disponible pendant toute la durée de l'enquête, au sein des lieux cités ci-dessus.

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par lettre recommandée avec accusé réception au commissaire enquêteur pendant la période d'enquête avec la mention :

Enquête publique, zonages d'assainissement du territoire de la CC2M  
Communauté de communes des 2 Morin  
1, rue Robert Legravérend  
77320 LA FERTE-GAUCHER

Ils pourront aussi adresser leurs remarques par courriels à l'adresse suivante : [sda-deux-morin@mail.registre-numerique.fr](mailto:sda-deux-morin@mail.registre-numerique.fr) au plus tard le mardi 30 juin 2026 à 17h.

Les observations transmises par courrier postal seront annexées au registre numérique et consultables par le public tout au long de l'enquête.

Les observations transmises par voie électronique sont consultables sur le site indiqué supra.

Le commissaire enquêteur sera présent pour répondre aux demandes d'informations du public et recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête aux jours et heures suivants :

➤ **A la Communauté de communes des 2 Morin :**

- Le lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 de 9h à 12h
- Le mardi 30 juin 2026 de 14h à 17h

- **En Mairie de Rebais** : le lundi 8 juin 2026 de 9h à 12h
- **En Mairie de Choisy-en-Brie** : le vendredi 12 juin 2026 de 9h à 12h
- **En Mairie de Villeneuve sur Bellot** : le vendredi 19 juin 2026 de 14h à 17h
- **En Mairie de St Cyr sur Morin** : le vendredi 26 juin 2026 de 9h30 à 12h30

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire au siège de la Communauté de communes des 2 Morin, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/sda-deux-morin> pendant une durée d'un an.

Toutes les informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Caroline SAUGET, Directrice Générale des Services, à l'adresse mail suivante : [c.sauget@cc2m.fr](mailto:c.sauget@cc2m.fr)